

LE JOURNAL DES ENTREPRISES

CÔTES-D'ARMOR INNOVATION

QuiVive apporte la preuve du harcèlement de rue

Par Julien Uguet, le 11 février 2021

Ex-directeur export et vice-président du spécialiste des véhicules blindés, Centigon à Lamballe (Côtes-d'Armor), Jean-Philippe Tible vient de lancer QuiVive, une application mobile qui enregistre ce qui se dit autour de soi et permet d'apporter des preuves légales en cas de dépôt de plainte pour harcèlement, racket ou escroquerie.



▲ Jean-Philippe Tible, créateur de l'application QuiVive. — Photo : Jean Doméon

Jean-Philippe Tible a la sécurité des personnes à cœur. Pendant plus de 20

ans, ce diplômé de l'école de commerce d'Aix-en-Provence a travaillé dans l'univers du blindage des véhicules civils ou militaires, jusqu'à en devenir vice-président et directeur export du spécialiste mondial en la matière, Centigon à Lamballe (Côtes-d'Armor). En 2017, il décide de voler de ses propres ailes en fondant la société VDP 3.0 à Ploufragan au cœur de la Technopôle Saint-Brieuc Armor. " Cette société a pour objectif de développer des innovations digitales autour de la sécurité des personnes. La première application concrète s'appelle QuiVive qui vise à réduire l'insécurité, le harcèlement de rue et les incivilités verbales. "

200 000 euros investis

Révolté par la multiplication des incivilités liées au sexe, à l'appartenance culturelle ou religieuse, Jean-Philippe Tible veut, avec cette solution, permettre aux victimes, ou aux témoins, d'en apporter une preuve sonore irréfutable. Près de 200 000 euros ont été investis pour son développement.

Le principe de QuiVive est relativement simple : l'application enregistre, par tranches de 20 minutes, tout ce qui se dit autour de vous, via une mémoire tampon, et sans avoir besoin de disposer d'une connexion internet. " Si rien ne se passe, ces 20 minutes sont écrasées automatiquement par les 20 suivantes. Toutefois, en cas d'incident, l'utilisateur peut cliquer sur un bouton qui permet de les conserver. La notion de parole contre parole entre victime et agresseur disparaît. "

Les entreprises ciblées

Pour se développer commercialement, QuiVive s'appuie notamment sur la loi Schiappa du 3 août 2018 qui a créé l'infraction d'outrage sexiste. " Notre solution assure une géolocalisation de la scène et permet d'identifier les téléphones présents au moment des faits, ajoute Jean-Philippe Tible. Tout en respectant la confidentialité de chacun, puisque nous avons travaillé avec un cabinet de droit digital, l'enregistrement peut servir de preuve réelle auprès des autorités, tant au pénal qu'au civil. "

QuiVive est un service sur smartphone disponible en version gratuite ou premium selon les services choisis. " Outre le grand public, je cible également les entreprises qui font du démarchage ou de l'installation à domicile et dont

les collaborateurs sont parfois interpellés avec véhémence, conclut Jean-Philippe Tible. L'appli va leur permettre d'enregistrer toutes altercations. "

MOTS-CLÉS **INNOVATION**

POURSUIVEZ VOTRE LECTURE